FICHE D'INSCRIPTION
EXAMEN DELF/DALF 2026

INFORMATIONS PERSONNELLES

Toutes les réponses sont obligatoires (merci d'écrire lisiblement)

NOM : ..... **PRENOM** : .....

DATE DE NAISSANCE (JJ/MM/AA) : ..... **SEXE** : □ Homme □ Femme

PAYS DE NAISSANCE : ..... **VILLE DE NAISSANCE :** .....

NATIONALITÉ : ..... **LANGUE MATERNELLE :** .....

ADRESSE POSTALE : .....

CODE POSTAL : ..... **VILLE** : ..... TEL. : 00..... - .....

ADRESSE MAIL (en lettres majuscules) : .....

CHOIX DE L'EXAMEN

Je souhaite m'inscrire pour passer l'examen suivant :

□ **DELF A2 ..... 95 €** □ **DELF B1 ..... 110 €**
□ **DELF B2 ..... 120 €** □ **DALF C1 ..... 150 €**

Motif d'inscription : .....

Je souhaite m'inscrire à la session de :

□ **JANVIER** □ **FEVRIER** □ **MARS** □ **MAI** □ **JUIN** □ **JUILLET**
□ **AOÛT** □ **OCTOBRE** □ **NOVEMBRE** □ **DECEMBRE**

NB : Merci de prendre connaissance du calendrier détaillé des épreuves au verso de cette page.

Mode de paiement :

□ **Carte bancaire**
□ **Espèces**
□ **Virement**
□ **Chèque** (à l'ordre d'IS Aix-en-Provence)

Informations complémentaires pour votre paiement :

Par internet : https://www.is-aix.com/fr/produit/payer-en-ligne/

Par virement bancaire : CREDIT AGRICOLE n° 11306-00010
Cours Sextius - 13100 Aix-en-Provence - France
Numéro de compte : 1005154 6 050 64 Code BIC : AGRIFRPP 813
IBAN : FR76 1130 6000 1010 0515 4605 064
Les frais bancaires sont à payer par l'expéditeur

IS Aix-en-Provence
30 avenue des Écoles Militaires
13 100 Aix-en-Provence
France
: +33 (0)4 42 93 47 90
: info@is-aix.com
: www.is-aix.com

IS AIX-EN-PROVENCE

FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL | DELF DALF

Session	Date limite d'inscription	Date et heure des épreuves écrites			Dates des épreuves orales*
Janvier	15 décembre 2025	A2	13/01	14h00	13 janvier au 12 février
		B1	14/01	10h00	14 janvier au 13 février
		B2	14/01	14h00	15 janvier au 13 février
		C1	15/01	09h00	
Février	09 janvier 2026	A2	03/02	14h00	03 février au 02 mars
		B1	04/02	10h00	04 février au 02 mars
		B2	04/02	14h00	05 février au 02 mars
		C1	05/02	09h00	
Mars	09 février 2026	A2	03/03	14h00	03 mars au 02 avril
		B1	04/03	10h00	04 mars au 03 avril
		B2	04/03	14h00	05 mars au 03 avril
		C1	05/03	09h00	
Mai	20 avril 2026	A2	19/05	14h00	19 mai au 08 juin
		B1	20/05	10h00	20 mai au 08 juin
		B2	20/05	14h00	21 mai au 08 juin
		C1	21/05	09h00	
Juin	11 mai 2026	A2	09/06	14h00	09 juin au 06 juillet
		B1	10/06	10h00	10 juin au 06 juillet
		B2	10/06	14h00	11 juin au 06 juillet
		C1	11/06	09h00	

Session	Date limite d'inscription	Date et heure des épreuves écrites			Dates des épreuves orales*
Juillet	08 juin 2026	A2	07/07	14h00	07 juillet au 06 août
		B1	08/07	10h00	08 juillet au 07 août
		B2	08/07	14h00	09 juillet au 07 août
		C1	09/07	09h00	
Août	20 juillet 2026	A2	18/08	14h00	18 août au 15 septembre
		B1	19/08	10h00	19 août au 15 septembre
		B2	19/08	14h00	20 août au 15 septembre
		C1	20/08	09h00	
Octobre	07 septembre 2026	A2	06/10	14h00	06 octobre au 05 novembre
		B1	07/10	10h00	07 octobre au 06 novembre
		B2	07/10	14h00	08 octobre au 06 novembre
		C1	08/10	09h00	
Novembre	05 octobre 2026	A2	03/11	14h00	03 au 30 novembre
		B1	04/11	10h00	04 au 30 novembre
		B2	04/11	14h00	05 au 30 novembre
		C1	05/11	09h00	
Décembre	02 novembre 2026	A2	01/12	14h00	01 au 18 décembre
		B1	02/12	10h00	02 au 18 décembre
		B2	02/12	14h00	03 au 18 décembre
		C1	03/12	09h00	

**La date et l'heure des épreuves orales seront communiqués dans la convocation à l'examen qui sera envoyée par email au candidat environ 7 jours avant les épreuves écrites.*

IS AIX-EN-PROVENCE
IS Aix-en-Provence
30 avenue des Écoles Militaires
13 100 Aix-en-Provence
France
: +33 (0)4 42 93 47 90
: info@is-aix.com
: www.is-aix.com

fle QUALITÉ
Qualiopi processus certifié RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
IALC International Association of Language Centres
GROUPEMENT fle
ANERKANNT UND EMPFOHLEN VON: bildungsurlaub bildungsurlaub-service.de
csn Centrala studiestödsnämnden

DELF/DALF 2026
INFORMATIONS IMPORTANTES A L'ATTENTION DES CANDIDATS

INSCRIPTION ET CONVOCATION

- L'inscription à l'examen ne sera prise en compte qu'à la réception de la fiche d'inscription dûment complétée et du règlement, sous réserve de disponibilité. Aucun dossier ne sera accepté au-delà de la date limite d'inscription.
- L'inscription peut être modifiée une seule fois sans frais (report de dates de session ou changement de niveau), et ce avant la date limite d'inscription. Passé cette date, aucune modification ne sera possible.
- L'inscription, une fois confirmée, ne peut pas etre annulée. Les droits d'inscription ne sont ni remboursables ni reportables, y compris en cas d'empêchement, d'annulation personnelle ou de non-participation, quelle qu'en soit la raison.
- Toute personne en situation de handicap est invitée à signaler ses besoins spécifiques dès l'inscription, afin que nous puissions étudier ensemble les adaptations nécessaires (temps supplémentaire, supports adaptés, accompagnement, etc.). Un certificat médical datant de moins de deux mois est requis pour nous permettre de mettre en œuvre ces aménagements, dans la mesure de nos possibilités matérielles et humaines.
- La passation des épreuves s'effectue aux dates indiquées sur le calendrier des examens que le candidat s'engage à consulter au moment de son inscription. Les dates et horaires exactes des épreuves orales sont précisés au plus tard 7 jours avant les épreuves écrites au moment de l'envoi de la convocation par email. Passé ce délai, le candidat doit impérativement aviser IS Aix-en-Provence par email à info@is-aix.com ou par téléphone au 04.42.93.47.90 s'il n'a toujours pas reçu sa convocation.
- Une absence pour non réception de convocation n'ouvre pas droit à un report ni à un remboursement. Les dates et horaires de convocation sont définitifs et non modifiables.

PASSATION

- Les horaires de passation sont fixées par IS Aix-en-Provence et ne peuvent être modifiés. Les candidats doivent se présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni d'un stylo bille bleu ou noir.
- Les épreuves débutent aux horaires indiqués sur la convocation. Tout retard entraînera une impossibilité de passer les épreuves. Aucune justification ne sera acceptée et aucun report à une session ultérieure ou remboursement ne sera accordé.
- Le candidat doit se présenter aux épreuves, muni de sa convocation et d'une pièce d'identité en cours de validité avec une photo récente. En cas de non présentation de pièce d'identité conforme et valide, le candidat ne pourra pas passer les épreuves. Aucun remboursement ne pourra être accordé dans ce cas.
- Le candidat s'engage à contrôler l'exactitude des informations le concernant sur les feuilles d'émargement. Toute demande de modification après l'édition des résultats sera facturée.
- Toute fraude ou tentative de fraude sera sanctionnée. Usurper l'identité d'un candidat, rechercher des réponses sur Internet à l'aide d'appareils connectés (y compris les montres), enregistrer le contenu de l'examen à l'aide d'appareils électroniques, échanger entre candidats, copier sur le candidat voisin, dissimuler une anti-sèche dans un étui à lunettes, écrire son vrai nom ou prénom dans ses réponses, sont des exemples de fraudes courantes.

RÉSULTATS

- Les candidats sont informés par courriel de la publication des résultats, qui leur seront communiqués dans ce même message, dans un délai de deux à huit semaines suivant la date de passation.
- Le diplôme sera disponible environ 3 à 4 mois après l'examen et à retirer à IS Aix-en-Provence par le candidat sur présentation d'une pièce d'identité originale.

En cas d'impossibilité de retirer son diplôme, le candidat peut soit laisser une enveloppe affranchie à son nom et adresse soit écrire une procuration pour autoriser une tierce personne à retirer le document à sa place. Celle-ci devra se munir de la procuration, de la copie de la pièce d'identité du candidat ainsi que de l'original de sa propre pièce d'identité.

IS Aix-en-Provence
30 avenue des Écoles Militaires
13 100 Aix-en-Provence
France
: +33 (0)4 42 93 47 90
: info@is-aix.com
: www.is-aix.com